



Paris, le 08/10/2018

Chère Présidente, cher Président de Collège,
Chère Directrice, cher directeur de DMG,

Nous avons effectué ces dernières années un remarquable effort de formation et de recrutement des Maîtres de stage des universités (MSU). Le préalable au recrutement procède de la qualité de la formation, de sa contextualisation en rapport avec le contenu de la médecine générale, de son financement par le dispositif professionnel dont relèvent les médecins généralistes que nous recrutons. Nous allons donc poursuivre cet effort sans déléguer le contenu ni l'expertise de cette formation dont nous sommes les garants, à des tiers a priori plus intéressés par le financement ou la gouvernance de ces formations que par la pédagogie. Il est prévu comme il en avait été discuté avec la conférence des doyens de faire valider les contenus par les facultés si c'est bien le souhait des exécutifs facultaires.

Mais nous comptons sur vous pour garder la maîtrise de ces formations, pour en confier l'organisation au Collège local et/ou au CNGE, ce qui reste un objectif essentiel pour la médecine générale universitaire.

Nous devons veiller à la qualité des médecins recrutés en tant que MSU puisqu'ils occupent une place essentielle dans le dispositif de formation, jouent un rôle de modèle, questionnent les apprentissages et orientent vers les sources pertinentes.

la charte des MSU stipule depuis l'origine que le MSU s'engage à exercer la médecine générale selon les principes de la définition européenne de la médecine générale (Wonca Europe) et du Code de la santé publique.

Les compétences professionnelles publiées dans la revue *Exercer* procèdent des caractéristiques de la médecine générale ainsi définies. Elles permettent de construire des apprentissages axés aussi bien sur l'approche centrée patient, les qualités relationnelles et de communication que sur l'intégration des données actualisées de la science dans la décision.

Ces règles nécessaires à la qualité de la formation sont acceptées par la grande majorité des médecins volontaires pour devenir MSU.

Nous faisons cependant face depuis quelque temps à une volonté d'entrisme dans la maîtrise de stage de professionnels revendiquant certaines compétences professionnelles mais pas d'autres, au détriment par exemple de la continuité, du suivi et de la coordination des soins, ou de l'approche globale et de la complexité. Encore plus gênant, récemment un groupe de médecins homéopathes revendiquant une efficacité spécifique de l'homéopathie, a invité ses partisans à investir la maîtrise de stage et l'enseignement. Nous alertons les Collèges et les DMG sur le minimum requis pour être MSU : faire travailler les étudiants sur les toutes les compétences du métier en se fondant sur les données actualisées de la science.

En l'occurrence, cantonner son exercice aux soins non programmés ne permet pas d'offrir le cadre suffisant à la formation d'un futur généraliste.

En l'occurrence, revendiquer une activité spécifique, non démontrée et indémontrable de l'homéopathie, aussi bien au plan théorique que clinique, n'est plus acceptable aujourd'hui pour un MSU ou un enseignant de médecine générale. Nous n'avons aucune intention de stigmatiser les professionnels, qui ont cherché des alternatives à une époque où la médecine générale n'était ni définie ni enseignée, et dont les pratiques ont été légitimées par une reconnaissance ordinale et par le remboursement des thérapeutiques sans effet spécifique (fruit d'un contexte empreint de laxisme et d'influences). En revanche, il serait déraisonnable de donner aux étudiants des référents de pratiques professionnelles conceptuellement antinomiques avec celles de la médecine générale. On peut discuter de l'utilisation de médicaments sans activité spécifique démontrée prescrits comme placebo, mais il n'est pas acceptable de former les étudiants en légitimant une pratique reposant sur des dogmes du 18^e siècle au lieu de les former aux compétences communicationnelles au service de l'éthique de la relation médecin patient.

La qualité de la formation des étudiants et des internes nous impose, presque 10 ans après la création de la filière universitaire de médecine générale, de faire preuve d'ouverture et de rigueur. L'ouverture doit être faite vers les sciences humaines et l'apprentissage de la relation et de la communication, la rigueur doit être celle fondant nos démarches et nos décisions sur l'adaptation des données actualisées de la science aux patients dont nous prenons soin. Cela nécessite d'écouter avec respect les croyances de chacun, de résister aux effets de mode, aux influences des intérêts financiers et économiques, et de promouvoir la qualité, l'attention, la rigueur et l'indépendance. Dans cet esprit que nous partageons, le recrutement des MSU doit s'asseoir sur le respect de ces principes et sur la formation pédagogique dont nous sommes les garants. Votre rôle dans l'aventure de la médecine générale que nous construisons ensemble est primordial, nous comptons sur vous et sur votre implication.

Amicalement

Pour le conseil d'administration du CNGE

Prs Vincent Renard , Président, et Olivier Saint Lary Vice-Président